

HISTOIRES DE PARENTS

Un cheminement centré sur l'expérience quotidienne



ÊTRE PARENT C'EST TOUJOURS UNE HISTOIRE

HISTOIRES DE PARENTS

Un cheminement centré sur l'expérience quotidienne des parents
leur permettant de traverser les difficultés en lien avec l'éducation de leurs enfants.

- En tant que professionnel, il n'est pas simple d'orienter les parents qui vivent des difficultés éducatives vers le soutien le plus approprié. Histoires de PARENTS propose une réponse possible sous forme d'un accompagnement individualisé pour les parents afin de prévenir la dégradation d'une situation éducative.
- Histoires de PARENTS est une prestation de la prévention socio-éducative secondaire du canton de Vaud, conçue et développée par la Fondation Jeunesse et Familles, à la demande du Service de protection de la jeunesse (SPJ). La volonté politique de développer des actions de prévention de la mise en danger des enfants est ancrée dans la Loi vaudoise sur la Protection des Mineurs (LProMin). Dès lors, l'activité d'Histoires de PARENTS a pour objet le bien-être et les besoins de l'enfant en soutenant et renforçant la capacité de réponse parentale ainsi que son adéquation au cœur même du système familial et de son environnement.
- La prestation s'adresse directement aux parents. Elle est gratuite et réservée aux familles avec au moins un enfant âgé de 3 à 14 ans. Délivrée par une équipe d'intervenants composée principalement d'éducateurs sociaux, elle répond à la demande sur l'ensemble du canton.
- La parentalité est ici considérée comme une dynamique d'apprenance pour le parent. Dès lors il n'est pas question d'inculquer des savoirs ou de poser un diagnostic. Il s'agit plutôt d'aider le parent à percevoir l'origine systémique des difficultés qu'il rencontre et lui permettre de dépasser un certain isolement social. Le but est de (re)mobiliser tant la motivation du parent que celle de son environnement privé et social. Parfois, il est nécessaire de faire appel à des ressources externes et de le réorienter vers celles-ci.
- Dès le premier appel au **0848 044 444**, le parent s'active. Un ou deux échanges téléphoniques suffisent à lui permettre de préciser sa demande et s'ouvrir, parfois, à d'autres perspectives. Ce contact permet au parent d'exprimer ses préoccupations et ses besoins. Le premier appel à la permanence peut être suggéré par un tiers (professionnel, connaissance, membre de la famille) ou être uniquement motivé par une prise de conscience individuelle. Les professionnels peuvent aussi contacter la permanence afin de vérifier l'adéquation d'une orientation à Histoires de PARENTS, ou simplement d'échanger et de réfléchir ensemble à une situation familiale, sans dévoiler l'identité de la famille.
- Si les parents le souhaitent, un collaborateur d'Histoires de PARENTS se rend à leur domicile. Une, deux ou trois rencontres avec l'intervenant, c'est un temps qui demande aux parents de cerner leurs besoins et faire émerger leurs ressources et compétences. Parfois ce travail suffit pour que certains parents se sentent prêts à poursuivre leur chemin seuls ou avec des ressources externes. D'autres se dirigent vers un contrat dans lequel ils vont fixer leurs objectifs en matière d'éducation, avec l'aide de l'intervenant référent. Ces objectifs, concrets et évaluables, sont centrés sur les parents.
- Le contrat ouvre la porte des collectifs régionaux pour une période de 3 mois, durant laquelle les parents participent à 6 entretiens dans l'espace familial à leur domicile et 12 collectifs de parents. Ces derniers s'alternent en deux versions complémentaires: 6 ateliers thématiques et 6 groupes d'analyse des pratiques parentales (GAPP). Les collectifs ont lieu chaque semaine, dans plusieurs villes du canton.
- Les GAPP permettent d'explorer une situation concrète vécue entre l'enfant et les parents, afin d'y repérer des compétences et des pistes pour faire évoluer la compréhension de la situation et agir autrement. Les ateliers thématiques, quant à eux, apportent des références théoriques et invitent les parents à construire de nouvelles actions auprès de l'enfant. Les entretiens dans l'espace familial favorisent l'appropriation et la mise en pratique des pistes repérées durant les collectifs.
- L'accompagnement dans l'espace familial se conclut par le dernier entretien de bilan. Les parents et l'intervenant référent procèdent alors à l'appréciation du chemin parcouru pour atteindre les objectifs de départ. C'est également l'occasion de réfléchir aux perspectives, comme par exemple une orientation vers d'autres prestations.



ÊTRE PARENT C'EST TOUJOURS UNE HISTOIRE

